



# COMMUNE DE VALROS

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### PLAN LOCAL D'URBANISME

### PIECE 5.5A: ANNEXES SANITAIRES – EAU POTABLE



#### P.L.U. DE LA COMMUNE DE VALROS

#### DOSSIER APPROUVE

ARRETE LE	APPROUVE LE
23 mai 2017	
Signature et cachet de la Mairie	

## Réseaux d'eau potable

Valros



0 250 500 m

### Légende

- Parcelles
- Bâti
- Canalisation d'adduction d'eau potable
- Station de pompage
- Réservoirs

G2C territoires, Juin 2015

## LE RESEAU D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

La compétence eau potable a été transférée à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) depuis le 01/01/2017. L'exploitation du service de l'eau est assurée en 2017 en régie par la commune de Valros. Les années suivantes, il est prévu une exploitation par délégation de service public.

La consommation globale des administrés est assez stable sur la période 2010 - 2013, compte tenu de l'évolution de la population. Elle était de 109 730m<sup>3</sup> en 2013. On peut noter une légère baisse de la consommation et également du rendement, selon les données communale.

La municipalité a poursuivi sa politique d'économies d'eau et a beaucoup communiqué sur le respect de la ressource.

Par ailleurs, l'année 2013 a été marqué par des conditions climatiques ayant engendré un arrêté préfectoral anti-sécheresse, qui a certainement complété les efforts réalisés par la commune.

La distribution au réseau du village est réalisée de façon gravitaire depuis deux unités de stockage, composée de quatre réservoirs. Une station de pompage est implantée en bordure de la Thongue, sur la commune de Servian.

Le forage de La Vieulesse alimente les réservoirs de l'Impasse des Bassins ainsi que ceux de la Tour par un système by pass qui favorise en priorité le remplissage des bassins vieux puis ceux de la Tour.

La mise en marche des pompes de refoulement est asservie au niveau d'eau dans les réservoirs (le niveau bas commande le démarrage des pompes, le niveau haut commande l'arrêt des pompes).

La distribution est réalisée via deux réseaux de distribution distincts :

- réseau « bas-village » depuis les réservoirs semi-enterrés de l'impasse des Bassins,
- réseau « haut-village » depuis les réservoirs du site de La Tour.

La population de Valros attendue à l'échéance du PLU s'établit à 1 770 habitants. Les besoins domestiques en eau potable peuvent être évalués à 283 m<sup>3</sup>/j hors pointe (sur la base de 160 l/j/hab correspondant à une moyenne de 2011-2014 calculée dans le schéma directeur eau potable d'Hydraudiag). D'après l'analyse du rôle d'eau faite dans le schéma directeur, 1,4% des abonnés ont une consommation supérieure à 500 m<sup>3</sup>/an, soit 13 abonnés dont les besoins ne sont pas strictement domestiques consommant 12.21% du volume total facturé sur une année soit environ 10 000 m<sup>3</sup>/an ou 27 m<sup>3</sup>/j. Les besoins aux compteurs peuvent être estimés à 310 m<sup>3</sup>/j à l'horizon du PLU (sans évolution de la consommation non domestique).

Le rendement brut actuel du réseau est de 70% environ (57.5% en 2010, il a progressé jusqu'à 73.3% en 2014), portant les besoins en entrée de réseau à 443 m<sup>3</sup>/j hors pointe. En tenant compte d'un coefficient de pointe de 1.7 (d'après les résultats de la campagne de mesure du schéma directeur), les besoins des consommateurs peuvent être évalués à 753 m<sup>3</sup>/j.

Enfin, la défense incendie de la partie urbaine est gérée par le réseau d'eau potable. Sans tenir compte de la capacité des réservoirs, le besoin cumulé en cas d'incendie (2h à 60 m<sup>3</sup>/h) s'élève ainsi à 873 m<sup>3</sup>/j.

La ressource en eau est assurée par deux forages F91 et F2017 (en service courant 2018) dont la capacité de production est portée à 50 m<sup>3</sup>/h par ouvrage. L'arrêté d'autorisation 95-II-660 du 11 juillet 1995 établissait le prélèvement à 45 m<sup>3</sup>/h et 900 m<sup>3</sup>/j pour le puits aujourd'hui comblé et 60 m<sup>3</sup>/h et 1200 m<sup>3</sup>/j pour le forage F91.

La ressource en eau est assurée par deux forages F91 et F2017 (en service courant 2018) dont la capacité de production est portée à 50 m<sup>3</sup>/h par ouvrage. L'arrêté d'autorisation 95-II-660 du 11 juillet 1995 établissait le prélèvement à 45 m<sup>3</sup>/h et 900 m<sup>3</sup>/j pour le puits aujourd'hui comblé et 60 m<sup>3</sup>/h et 1 200 m<sup>3</sup>/j pour le forage F91. Dans son avis du 24 mai 2012, l'hydrogéologue agréée, Laure Sommeria, était favorable à l'exploitation de la ressource des deux captages en alternant F91 et F2017, à hauteur de 50 m<sup>3</sup>/h et 1 000 m<sup>3</sup>/j. Cette capacité de production est immédiatement mobilisable à partir du forage F91 sans attendre la fin des travaux sur le champ captant.

La ressource de Valros est donc en adéquation avec les besoins précédemment présentés et la CABM sera donc en mesure de subvenir aux besoins futurs avec les équipements locaux. De plus, la CABM étudie les conditions de réalisation d'une canalisation de sécurisation alimentant la commune de Valros (et la commune de Montblanc) à partir de la ressource Orb depuis Béziers.

Du point de vue qualitatif, les analyses effectuées sur la commune relèvent effectivement la présence de pesticides de type trazines et particulièrement l'atrazine déséthyl déisopropyl (AETD ou DEDIA) et d'atrazine déisopropyl à des teneurs supérieures à la limite de qualité sans toutefois dépasser les valeurs sanitaires maximales de ces substances. Conformément aux articles R.1321-31 à R.1321-36 du code de la santé publique, ces dépassements devront être encadrés réglementairement par une procédure temporaire de dérogation.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été finalisé par la commune. L'Agglomération va entreprendre des travaux d'amélioration des ouvrages d'eau potable (nouveau forage, reconstruction du réservoir « vieux »). La révision des schémas directeurs « eau potable » de l'Agglomération va être lancée en 2018 et intégrera Valros.



**Qualité de l'eau distribuée sur la commune :**

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, elle est satisfaisante.

**Bactériologie** : eau de bonne qualité

**Nitrates** : eau présentant une teneur en nitrates conforme à la réglementation européenne

**Pesticides totaux** : eau présentant une teneur en pesticides inférieure à la limite de qualité.

**Dureté** : eau très dure, très calcaire

L'eau est traitée par la station située sur la commune au sud-est du village.

Toutefois, l'ARS rappelle que le contrôle sanitaire a mis en évidence la présence de pesticides d'atrazine déséthyl déisopropyl (AETD) et d'atrazine déisopropyl (ADSP) à des teneurs supérieures à la limite de qualité. Cette situation va nécessiter la mise en place d'une dérogation.